



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ILLFURTH SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoit GOEPFERT, Fabienne BAMOND, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN** - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Jean WEISENHORN, Francky ALTOE, Eric APTEL, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pascale FRITSCH, Axelle HELLMANN, Marie FREYDER, Emilie CHEVALIER, Sonia GUTLEBEN, Pierre GANSER, Valentin WELKER.**

Était absent excusé et a donné procuration :

- Madame **Emilie ERISMANN** à Madame **Fabienne BAMOND**
- Madame **Mélanie JULIAN** à Monsieur **Francy ALTOE**

Le point 6 de l'ordre du jour est retiré.

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance
2. APPROBATION des procès-verbaux des séances du conseil municipal des 9 et 20 mars 2026
3. AFFECTATION DES RESULTATS :
 - 3.1 – Budget principal
 - 3.2 – Budget annexe commerce
 - 3.3 – Budget annexe chaufferie
4. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL :
 - 4.1 – Vote des taux des 3 taxes
 - 4.2 – Vote des subventions
5. VOTE DES BUDGETS ANNEXES :
 - 5.1 - Vote du budget commerce
 - 5.2 - Vote du budget chaufferie
6. CHAUFFERIE BOIS – Vote des tarifs de vente de l'énergie calorifique.
7. COMMISSION COMMUNALE DE CHASSE – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.
8. CENTRE DE GESTION DU HAUT RHIN – Convention de transfert du traitement de la paie.
9. PERSONNEL COMMUNAL - Création d'un emploi permanent d'agent de maintenance des bâtiments et ateliers au grade d'agent de maîtrise principal.
10. Compte-rendu des délégations attribuées au Maire
11. Points divers

Le quorum étant atteint, le maire déclare la séance ouverte.

Il salue la presse ainsi que M. MARCONNET, conseiller municipal au précédent mandat, qui assiste à la séance en tant que « public » à présent.

Le maire souligne que ce premier conseil ordinaire de la mandature est une séance budgétaire qui a fait l'objet de deux réunions de préparation : une commission des finances et une commission générale.

Il rappelle que la séance budgétaire est un moment fort et un geste politique avec la validation des choix et des actions que l'équipe souhaite mener et qui s'inscrit dans le programme du mandat.

Le maire remercie particulièrement Jean WEISENHORN pour les 12 années effectuées en tant qu'adjoint et le travail qu'il a réalisé pour le commerce et l'engagement du centre, il a su porter, entouré d'une équipe, l'aménagement du centre (salle plurivalente + place publique + aménagements cour et salles de l'école) et le lancement du marché.



**1. NOMINATION d'un(e) secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Il est proposé au Conseil municipal de nommer :

- **Fabienne BAMOND**

aux fonctions de secrétaire de séance du Conseil municipal.

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 9 et 20 MARS 2026.

Le Procès - verbal de la séance du CM du 9 mars 2026 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Le Procès - verbal de la séance du CM du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

3. AFFECTATION DES RESULTATS :

Lors de la séance du 9 mars dernier, les CFU des 3 budgets ont été approuvés, il convient dès lors de les affecter.

3.1 - BUDGET PRINCIPAL

Le CFU 2025 présente un excédent de fonctionnement de 509 517.42€ et un déficit d'investissement de 431 149.77€, soit un résultat cumulé excédentaire de 78 367.65€.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 431 149.73€ au compte R1068 en investissement (excédents de fonctionnement capitalisés) au budget 2026.
- 78 367.65€ au compte R002 en fonctionnement (total cumulé reporté) au budget 2026.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE d'affecter 431 149.77€ au compte R1068 en investissement, excédent de fonctionnement capitalisé au budget 2026 et 78 367.65€ en R002 solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté au budget 2026.

3.2 - BUDGET ANNEXE COMMERCE :

Le CFU 2025 présente un déficit d'investissement de 18 273,60€ et un excédent de fonctionnement de 41 236,17€.

Il est proposé d'affecter 18 273,60€ au compte R1068 en investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'affecter 18 273,60€ au compte R1068 en investissement.

3.3 - BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE :

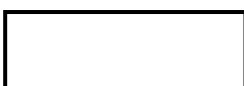
Le CFU 2025 présente un déficit de fonctionnement de 36 976,68€.

Il est proposé de reporter le déficit de fonctionnement au budget annexe chaufferie 2025.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE de reporter le déficit de fonctionnement au budget annexe chaufferie 2026.



**4. VOTE DU BUDGET COMMUNAL :**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 discuté lors de la réunion de la commission des finances réunie le 30 mars 2026, puis de la commission générale réunie le 8 avril 2026, comme suit :

Le budget est voté par chapitre et en équilibre en fonctionnement à **2 416 486,77€**

Le budget est voté par chapitre et en équilibre en investissement à **1 750 595,98€**

La fongibilité des crédits est proposée dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT)

M. GOEPFERT présente le budget par chapitre tel qu'il a été préparé en commissions :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - charges à caractère général	726 800.00	002 – Résultat de fonctionnement reporté	78 367.65
012 - charges de personnel	820 000.00	13 - atténuation de charges	50 000.00
014 - atténuation de produits	10 000.00	70 - produits des services	113 900.00
023 - virement à la section d'investissement	419 808.21	73 - impôts et taxes	526 235.12
042 – Opérations d'ordre	139 638.00	731 – Fiscalité locale	1 329 384.00
65 - autres charges de gestion courante	195 050.00	74 - Dotations	230 300.00
66 - charges financières	100 190.56	75 - autres produits de gestion courante	80 000.00
67 – Charges spécifiques	5 000.00	76 – Produits financiers	8 300.00
FONCTIONNEMENT TOTAL	2 416 486.77		2 416 486.77
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	351 995.51	021 – virement de la section fonctionnement	419 808.21
041 – Opérations patrimoniales	20 000.00	024 – produits des cessions d'immobilisation	290 000.00
16 - emprunts	419 349,44.00	040 – opération d'ordre de transfert entre sections	139 638.00
20 – immobilisations incorporelles	50 003.24	041 – Opérations patrimoniales	20 000.00
21 – immobilisations corporelles	716 101.01	10 - dotations	696 149.77
23 – immobilisations en cours	193 146.78	13 – subv. d' investis.	185 000.00
INVESTISSEMENT TOTAL	1 750 595.98		1 750 595.98
TOTAL DU BUDGET	4 167 082.75		4 167 082.75

Ce budget a été le fruit de concertations et d'adaptations pour tenir compte des avis du Conseil.

En section de fonctionnement, les recettes prévues ne permettent pas de couvrir les dépenses.

En effet, la commune a perdu plus de 40 000€ de dotations de la part de l'Etat.

Il est donc proposé une augmentation de 2,45% des taux pour équilibrer le budget de fonctionnement.





VU l'avis de la commission des finances réunie le 30 mars 2026,
VU l'avis de la commission générale réunie le 8 avril 2026,
VU le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

POUR 18
CONTRE 0
ABSTENTION 1

APPROUVE, chapitre par chapitre le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement à **2 416 486.77€**
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement à **1 750 595.98€**

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le budget de l'année 2026.

4.1 – VOTE DES TAUX DES 3 TAXES :

Une augmentation des taux de 2,45% est proposée.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

POUR 18
CONTRE 0
ABSTENTION 1

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.22%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78.60 %
- taxe d'habitation : 15.86 %

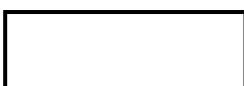
CHARGE le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Il est prévu de communiquer auprès des habitants dans un prochain « Illfurth info » pour expliquer cette augmentation des taux.

4.2 – VOTE DES SUBVENTIONS :

Voir le tableau ci- dessous :





Numéro du contrat	Objet	Organisme bénéficiaire	Montant de la subvention 2025	Montant de la subvention 2026
1	subvention annuelle	ACL ILL	200.00	200.00
10	subvention annuelle	CERCLE SAINT MARTIN	200.00	200.00
11	subvention annuelle	CHORALE SAINTE CECILE	200.00	200.00
12	subvention à répartir aux clubs sportifs	CLUBS Sportifs	9 000.00	9 000.00
13	subvention annuelle	ASS AVICOLE ILLFURTH	200.00	200.00
15	subvention annuelle	FOOTBALL CLUB ILLFURTH	200.00	200.00
16	subvention annuelle	L ILL EN SCENE	200.00	200.00
17	subvention annuelle	CTE JUMEL ILLFURTH KOI	500.00	500.00
18	subvention annuelle	ARTS MARTIAUX ILLFURTH	200.00	200.00
19	subvention annuelle	MADA'LSACE MIARAKA	200.00	200.00
2	subvention annuelle	AMIS AUTOMNE FLEURI	200.00	200.00
20	subvention annuelle	SECTION LOCALE FEDER	200.00	200.00
22	subvention annuelle	AMICALE DES SAPEURS F	200.00	200.00
24	subvention annuelle	THEATRE SAINT MARTIN	200.00	200.00
3	subvention annuelle	ASSOC FONCIERE ILLFURTH	0.00	1 100.00
31	subvention annuelle	MA'LYS RECREATION	200.00	200.00
33	subvention annuelle	UNION DEP. SAPEURS PO	520.00	520.00
36	subvention annuelle	ILL MUSIC	200.00	200.00
39	Subvention annuelle	DONNEURS DE SANG	200.00	200.00
41	subvention annuelle	SOUVENIR FRANCAIS ALT	100.00	100.00
42	subvention annuelle	MERES VEILLEUSES	0.00	200.00
43	subvention annuelle	ATYPIK AUTISME 68	0.00	200.00
44	subvention annuelle	IMPACT	0.00	200.00
45	RAR	RAR Subvention	0.00	2 630.00
5	subvention annuelle	AMSL	1 500.00	1 750.00
6	subvention annuelle	ASS PARENT ELEV SCOLI	200.00	200.00
7	subvention annuelle	ASS PECHE ILLFURTH	200.00	200.00
8	subvention annuelle	ASSOC AYOSHIA	200.00	200.00
9	subvention annuelle	ASS ARTS TRAD POP BUR	200.00	200.00
Total budget : Budget Communal			15 420,00	20 000,00

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu le crédit inscrit au budget 2026, article 65748, de 20 000 € pour les subventions de fonctionnement aux organismes privés.

Les associations ATYPIK AUTISME 68 et Mères Veilleuses, nouvellement créées en 2025, ont bénéficié d'une subvention de 200€ après le vote du budget 2025, c'est ce qui explique que le montant de la subvention égale à zéro dans le tableau.

Il est à noter que le tissu associatif est une grande chance pour la commune.

Après en avoir délibéré

Ne prennent pas part au vote :

- Monsieur Jean WEISENHORN pour le Cercle Saint MARTIN
- Monsieur Pierre GANSER pour le Football Club Illfurth et le Théâtre Saint MARTIN
- Madame Fabienne BAMOND pour L'ILL en Scène et IMPACT
- Monsieur Christian SUTTER pour le comité de jumelage Illfurth – KOMBISSIRI et l'association foncière et IMPACT
- Madame Emilie ERISMANN (procuration à Mme BAMOND), Olivier BELLOUIN, Pierre GANSER pour l'AMSL
- ALTEO, Ill en scène, DON DU sang et AMSL
- CHEVALIER APESI
- FREYDER : Foot et AMSL
- JULIAN pour l'APESI

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE d'accorder les subventions pour l'exercice 2026 conformément au tableau des subventions sur l'exercice 2026, pour un montant total de 20 000,00 €.

PREND acte qu'il reste un montant de 2 630,00 € à affecter.



**5. VOTE DES BUDGETS ANNEXES :***La présentation est effectuée par M. GOEPFERT***5.1- APPROBATION DU BUDGET COMMERCE**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission des finances réunie le 30 mars 2026, comme suit :

Le budget est voté chapitre par chapitre en fonctionnement à **36 039,92€** en dépenses et à **75 762,57€** en recettes, soit en suréquilibre de **39 722,65€**.

Le budget est voté par chapitre et en équilibre en investissement à **36 997,17€**

La fongibilité des crédits est proposée dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT)

Le budget annexe COMMERCE ALIMENTAIRE 2026 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes
11- charges à caractère général	9 800.00	002 – résultat de fonctionnement reporté	22 962.57
23 - virement à la section d'investissement	18 723.57	75 - autres produits de gestion courante	48 500.00
66 - charges financières	7 516.35	77 – Produits spécifiques	4 300.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	36 039.92		75 762.57
INVESTISSEMENT			
001 - solde d'exécution reporté	18 273.60	21 - virement de la section de fonctionnement	18 723.57
16 - emprunts	18 723.57	10 - dotations, fonds divers et réserves	18 273.60
TOTAL INVESTISSEMENT	36 997,17		36 997,17
TOTAL BUDGET COMMERCE	73 037.09		112 759.74

La commission des finances a émis un avis favorable en date du 30 mars 2026.

VU le projet de budget annexe COMMERCE ALIMENTAIRE – 2026.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE, chapitre par chapitre, le budget annexe COMMERCE ALIMENTAIRE 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement à **75 762.57€** en recettes et à **36 039,92€** en dépenses, soit un suréquilibre de **39 722,65€**.

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement à **36 997.17€**

5.2- APPROBATION DU BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE :

Le budget est voté par chapitre et en équilibre en fonctionnement à **63 176.68€**

La fongibilité des crédits est proposée dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe Chaufferie 2026 arrêté comme suit :





FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes
002 - résultat de fonctionnement reporté	36 976.68	70 - produits des services	26 000.00
11 - charges à caractère général	24 200,00	75 – Autres produits de gestion courante	37 176.68
12 - charges de personnel	2 000,00		
TOTAL FONCTIONNEMENT	63 176.68		63 176.68

La commission des finances a émis un avis favorable en date du 30 mars 2026.

VU l'avis de la commission des finances du 30 mars 2026,

VU le projet de budget annexe CHAUFFERIE BOIS 2026,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE le budget annexe CHAUFFERIE BOIS 2026 arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement à **63 176.68 €**

6. CHAUFFERIE BOIS – Vote des tarifs de vente de l'énergie calorifique :

Point retiré.

7. COMMISSION COMMUNALE DE CHASSE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT :

La Commission communale de chasse participe à l'organisation et la régulation de la chasse, à l'élaboration des plans de chasse, à la prévention des conflits et à la concertation avec les autres usagers de la nature.

Il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant).

Pour mémoire, il y a 2 lots de chasse et deux groupements sur le ban communal.

VU l'article L 422-1 du code de l'environnement,

VU les règles de fonctionnement de la commission qui est appelée à émettre des avis et à étudier les dossiers.

VU la composition et le rôle de la commission consultative communale de la chasse déterminés par l'arrêté préfectoral portant cahier des charges de la chasse pour la période de 2024 à 2033.

CONSIDERANT qu'il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

CONSIDERANT que le conseil municipal a décidé à l'unanimité, par dérogation au premier alinéa de l'article L. 5211-7 du CGCT, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Sont candidats :

- Délégué titulaire : Christian SUTTER
- Délégué suppléant : Jean WEISENHORN

Ont obtenu :

- M. Christian SUTTER : 19 voix
- M. Jean WEISENHORN : 19 voix

M. Christian SUTTER et M. Jean WEISENHORN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés :

- Délégué titulaire : Chrisitan SUTTER
- Délégué suppléant : Jean WEISENHORN





8. CENTRE DE GESTION DU HAUT RHIN - CONVENTION DE TRANSFERT DU TRAITEMENT DE LA PAIE :

La complexité et la charge de plus en plus lourde du traitement des nombreux arrêts maladies engendre une surcharge de travail pour la paie.

Le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, peut réaliser chaque mois les travaux relatifs au traitement des indemnités des élus et de la paie des personnels rémunérés par la collectivité ou l'Etablissement.

Ces travaux seront rémunérés sur la base suivante :

- Traitement de la paie (par mois et par bulletin) : 8,50€, soit 2 601€ pour 18 agents

Le transfert sera effectif à partir de 2027.

Une convention sera établie entre le Centre de Gestion et la mairie.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE de confier ces travaux au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut Rhin

AUTORISE le Maire à signer la convention précitée.

9. PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAINTENANCE DES BATIMENTS ET ATELIERS AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'agent de maintenance des bâtiments et des ateliers relevant du grade d'agent de maîtrise à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), compte tenu de la promotion interne d'un agent sur la liste d'aptitude 2026 d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial.

CONSIDERANT que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE de créer à compter du 1er / 04 / 2026, un emploi permanent d'agent de maintenance des bâtiments et des ateliers relevant du grade d'agent de maîtrise, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures (soit 35/35^{èmes}).

AUTORISE le maire à procéder à l'actualisation de l'état du personnel et à signer les arrêtés afférents.

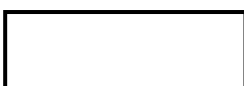
10. COMPTE - RENDU DES DELEGATIONS ATTRIBUEES AU MAIRE :

➤ **Déclarations préalables :**

- 12a rue Saint Brice, installation d'une clôture

➤ **Permis de construire**

- Rue du Katzenberg, construction d'une maison à 3 niveaux, étage et rdc sur sous-sol





➤ **Permis d'aménager :**

- Section 7 parcelles 152, 153, 154 et 155, création d'une voirie commune et d'un espace vert commun et de deux lots à bâtir destinés à accueillir des collectifs

➤ **Déclaration d'intention d'aliéner :**

- 17 rue Saint Brice, maison de 126,81 m².

11. POINTS DIVERS :

➤ **Remerciements reçus en Mairie.**

➤ **Validation des membres extérieurs aux commissions communales**

Suite à l'appel aux habitants effectué par un « ILLFURTH info », un tableau a été réalisé avec les demandes de membres extérieurs.

Le conseil municipal valide la participation des membres extérieurs aux commissions.

➤ **Travaux SNCF sur PN 13 :**

Ces travaux se situent sur le ban communal de Tagolsheim et nécessitent la fermeture totale du passage à toute circulation, même piétonne.

La SNCF propose d'aménager un chemin pour desservir un quartier qui sera isolé par ces travaux. Ce chemin est situé en partie sur le ban communal d'ILLFURTH.

Les tronçons seront aménagés aux frais de la SNCF avec un stabilisé et mis en alternat pour les passages les plus étroits.

Il est prévu que la commune communique sur cette circulation.

Il est précisé que les fossés et les écoulements seront respectés.

Ces travaux seront présentés lors d'une prochaine commission.

➤ **Slow Up du 30.08.26**

C'est un concept suisse : un circuit est tracé sur les routes qui sont fermées aux véhicules à moteur et ouvertes aux modes doux. Il reliera 3 gares dont celle d'Illfurth (ainsi que celles de Dannemarie et Altkirch).

Les communes sont sollicitées pour l'animation et le service d'ordre, la commission « vie associative » sera sollicitée pour l'organisation de la manifestation.

Il est prévu que la place nouvellement aménagée au centre du village sera un lieu d'activité.

Il conviendra de veiller à garder les accès d'urgence pour les pharmacies de garde, les infirmières, l'hôpital, etc...

➤ **Tour de table :**

La fréquence de ramassage des poubelles par les services municipaux à certains endroits n'est pas suffisante, notamment à la gare.

La troupe de théâtre « les Villotins » se produira le 25 avril à 20h30 à la MDO

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h50.

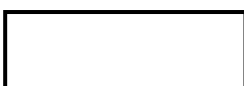




TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ILLFURTH SEANCE DU 13 AVRIL 2026

ORDRE DU JOUR :

12. Nomination d'un(e) secrétaire de séance
13. APPROBATION des procès-verbaux des séances du conseil municipal des 9 et 20 mars 2026
14. AFFECTATION DES RESULTATS :
 - 3.2 – Budget principal
 - 3.2 – Budget annexe commerce
 - 3.3 – Budget annexe chaufferie
15. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL :
 - 4.1 – Vote des taux des 3 taxes
 - 4.2 – Vote des subventions
16. VOTE DES BUDGETS ANNEXES :
 - 5.1 - Vote du budget commerce
 - 5.2 - Vote du budget chaufferie
17. CHAUFFERIE BOIS – Vote des tarifs de vente de l'énergie calorifique.
18. COMMISSION COMMUNALE DE CHASSE – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.
19. CENTRE DE GESTION DU HAUT RHIN – Convention de transfert du traitement de la paie.
20. PERSONNEL COMMUNAL - Création d'un emploi permanent d'agent de maintenance des bâtiments et ateliers au grade d'agent de maîtrise principal.
21. Compte-rendu des délégations attribuées au Maire
22. Points divers

Nom et Prénom	Qualité	Signature
SUTTER Christian	Maire	
BAMOND Fabienne	Adjointe au Maire	

